

**SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI**

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

**BULLETIN D'INFORMATION 31/03/2023**

**Affaire : DOSSIER GENERAL ARISTOPHIL PROCEDURE CONTRE LES BANQUES**

Le Tribunal judiciaire de PARIS a rendu très récemment une série d'ordonnances.

Certains d'entre vous ont d'ores et déjà reçu copie de la décision par lettre recommandée avec accusé de réception, d'autres vont éventuellement la recevoir prochainement.

Ces décisions non définitives statuent uniquement sur un point de procédure résultant d'une mesure administrative qui n'est pas de notre fait.

Ces décisions qui ne préjugent aucunement du fond du dossier font l'objet d'un appel en cours.

Ce ne sont pas les premières décisions rendues dans cette affaire, le Tribunal nous ayant déjà donné gain de cause sur d'autres points de procédure.

En ce qui concerne les condamnations, vous ne devez procéder à aucun paiement, sachant que la somme de 5.000 euros ne concerne que des frais de procédure dont le montant sera soumis à l'examen de la Cour d'appel de PARIS.

PARIS,

Le 31 mars 2023